



Le 23 octobre 2023

*AVIS PUBLIC*

AVIS PUBLIC D'ADOPTION

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, Pierre Caza, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-Laurent, à l'effet que lors de la séance ordinaire de la MRC du Haut-Saint-Laurent tenue le 18 octobre 2023, le **règlement 338-2023 sur la somme d'argent exigible lors du dépôt d'une demande de révision en matière d'évaluation foncière**, a été adopté.

DONNÉ À HUNTINGDON, ce 23 octobre 2023.

Pierre Caza  
Directeur général et greffier-trésorier

---

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné(e), directeur(trice) général(e) et greffier(ère)-trésorier(ère) de la municipalité de Canton de Havelock certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis susdit en affichant copies aux endroits désignés par le Conseil, entre 9h et 11h le 17<sup>e</sup> jour de novembre 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 17<sup>e</sup> jour de novembre 2023.

Directeur(trice) général(e) et  
Greffier(ère)-trésorier(ère)